

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B365

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC -ZAC communautaire du Carreau de la Mine à Meyreuil - Réserve du lot K cadastré AY 1150

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(s) :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC - ZAC
Communautaire du Carreau de la mine à Meyreuil - Réserve
du lot K cadastré AY 1150
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de réserver le lot K d'une contenance de 1467 m² au sein de la ZAC du Carreau de la mine à l'entreprise Sky Acces, suite à une décision favorable du Comité d'Agrément de la ZAC.

Exposé des motifs :

L'entreprise Sky Acces est spécialisée dans la location, la vente et le montage de plateformes suspendues motorisées, de plateformes sur mâts, de monte matériaux et d'ascenseurs de chantier. Elle a été créée à la fin des années 1950, à partir d'un fonds « d'achat, vente et location de tous matériels, outillages et fournitures intéressant le bâtiment, les travaux publics, l'industrie et l'agriculture ». Elle est actuellement représentée par sept agences situées à Eragny, La-Ville-Aux-Dames, Coueron, Vaulx-en-Velin, Aubagne, Saint-Loubes et Seclin. Son siège social est localisé à Blois.

Le groupe souhaite réaliser un investissement immobilier par l'intermédiaire de la construction d'un bâtiment de 700 m², des bureaux de 40 m² ainsi qu'un atelier de 50 m² et une aire de stockage de 610 m².

Pour cela, il souhaite acquérir un terrain sur la ZAC. Cette implantation permettra la création de trois emplois supplémentaires.

Suite au Comité d'Agrément du 8 février 2011, un courrier a été adressé à l'entreprise Sky Acces, l'informant de l'avis favorable du Comité pour son implantation sur la ZAC et lui indiquant le prix de vente dans la zone Uec de la ZAC, à savoir 60 € HT/m². L'entreprise a accepté les conditions de la vente et l'emplacement du lot. Il est donc proposé aujourd'hui de lui réserver un lot de 1467 m², dont la localisation est précisée sur la carte ci-jointe afin de permettre l'avancement de son projet.

Comme pour le lot H, le lot K est bordé en partie sud par une bande appartenant à RFF. Dans l'attente de la cession des parcelles de RFF à la CPA, une clause sera prévue dans les actes notariés demandant à l'entreprise Sky Acces de se rendre propriétaire de la bande de terrain de 625 m² contiguë à son lot une fois que la Communauté sera titrée. Cette contrainte a été exposée à l'entreprise qui a accepté ces conditions.

Une délibération de cession vous sera présentée ultérieurement à cet effet.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriale,

VU la délibération n° 2006_A350 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2006 créant la ZAC,

VU la délibération n° 2007_A452 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières, ainsi qu'à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunales dès lors que les crédits sont prévus au budget »,

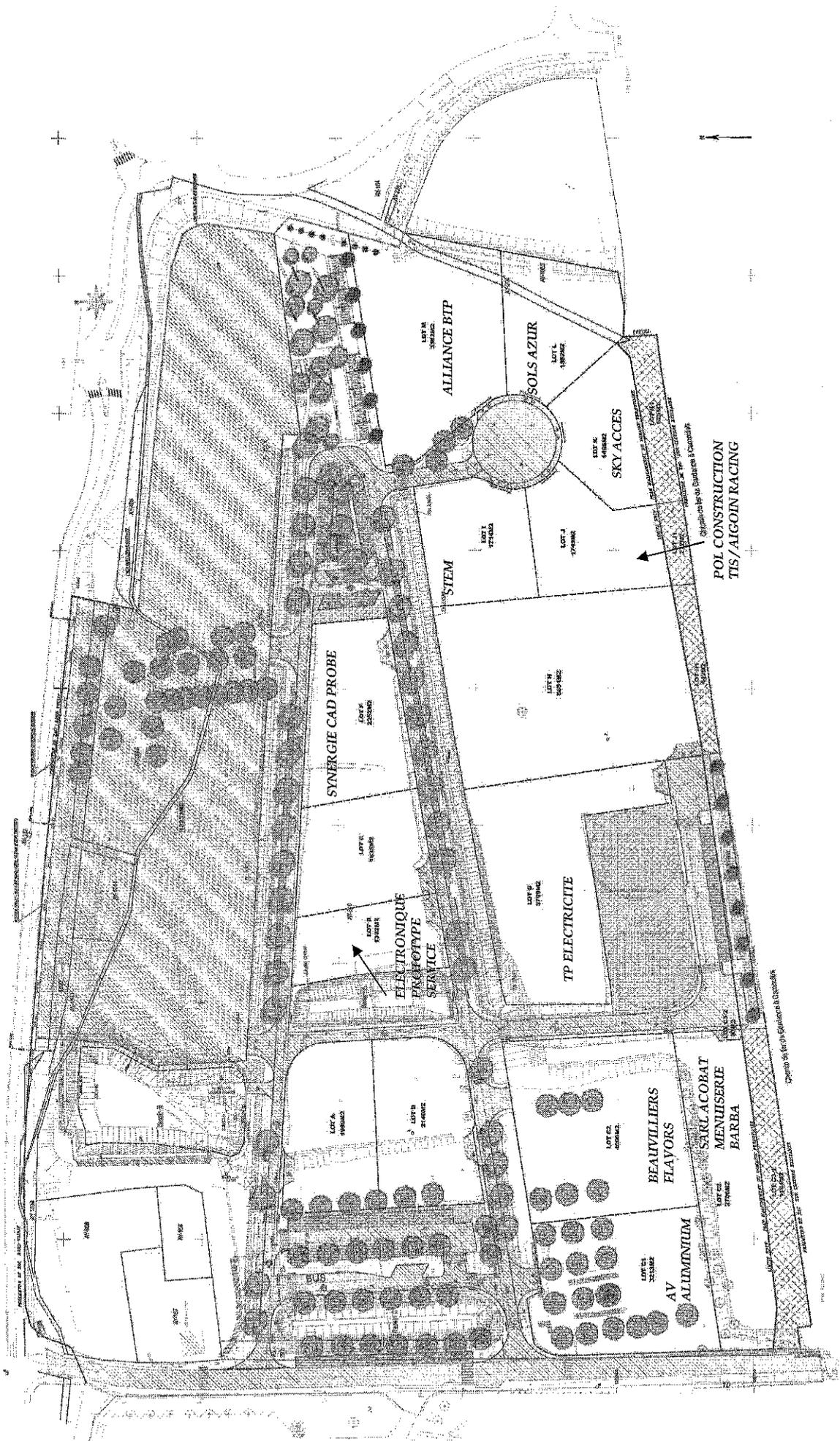
VU l'avis favorable de la Commission du Développement Economique du 15 septembre 2011,

VU l'avis du Comité d'agrément ZAC du 8 février 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** un accord pour la réservation du lot K d'une contenance de 1467 m² à l'entreprise Sky Acces (ou à toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner) sur la ZAC du Carreau de la Mine.



OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC -ZAC communautaire du Carreau de la Mine à Meyreuil - Réserveation du lot K cadastré AY 1150

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

